

et la mise en valeur des biens culturels, sur les arts visuels et sur les arts d'interprétation.

Un Programme du livre encourage la création littéraire dans la province, ainsi que l'impression et la diffusion des écrits québécois. Ce programme soutient l'édition et la vente de ces œuvres, s'emploie à l'expansion d'un réseau de bibliothèques publiques et met le patrimoine littéraire de la province à la portée du public par le truchement de la Bibliothèque nationale du Québec.

En outre, la province offre de l'aide technique et professionnelle en vue de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique, entre autres les archives, les lieux historiques et archéologiques, et les biens culturels.

Un Programme des arts visuels dirige l'activité du Musée du Québec et du Musée d'arts contemporains, prête de l'aide aux musées privés et encourage la pratique des arts visuels ainsi que la créativité.

Pour la formation de professionnels dans le domaine de la musique, du théâtre et de la danse, le Québec exploite un Programme des arts d'interprétation qui octroie des fonds à une centaine d'organismes culturels.

Ontario. Le ministre de la Culture et des Loisirs de cette province attribue des subventions au Conseil des Arts de l'Ontario, à divers musées et à diverses galeries d'art, ainsi qu'au Centre des sciences de l'Ontario, pour encourager la poursuite de l'excellence et promouvoir une plus grande participation aux activités artistiques.

Une Division des industries culturelles établit des politiques d'aide aux cinémas, aux entreprises d'enregistrement du son et aux maisons d'édition, qui sont concentrés surtout à Toronto.

De son côté, une Division de la conservation du patrimoine accorde de l'aide à la Fondation du patrimoine de l'Ontario et administre les parcs historiques de l'Huronie, notamment Sainte-Marie chez les Hurons, à Midland, et les établissements navals et militaires historiques de Penetanguishene, et le Vieux Fort William.

Le Conseil des Arts du Manitoba prête, à l'intérieur de cette province, son assistance aux organismes à vocation artistique de même qu'aux artistes qui se consacrent à la danse, à la musique et à l'opéra, au théâtre ainsi qu'aux arts visuels et aux lettres, par le biais de programmes ayant pour objet le déploiement d'expositions d'œuvres d'art, l'encouragement du travail artistique d'inspiration originale, l'aide aux étudiants en arts, les tournées, l'octroi de subventions de fonctionnement et la réalisation de projets spéciaux.

Le Conseil définit ses politiques et ses priorités conformément aux exigences de son mandat et examine les demandes d'aide qu'on lui adresse. Pour ces diverses tâches, il fait régulièrement appel à des conseillers et à des jurys de l'extérieur.

Le Conseil des Arts de la Saskatchewan offre à la population de cette province des occasions de s'adonner ou de s'intéresser à l'art dramatique, aux

arts visuels, à la musique, à la littérature, à l'artisanat et autres activités artistiques. Organisme autonome, le Conseil est financé par le gouvernement provincial, ainsi que par ses propres revenus et par les dons qu'il reçoit. Parmi les éléments les mieux connus de son programme, il convient de mentionner l'école d'arts et la collection permanente d'œuvres d'art et d'artisanat réalisées par des artistes de la province.

Le ministère albertain de la Culture octroie diverses subventions à des organismes culturels, à des galeries d'art publiques et à des particuliers. Ses programmes, axés sur le rayonnement de l'art, aident les artistes et artisans de l'Alberta à exposer leurs œuvres. Ce ministère accorde aussi des subventions de voyage à des particuliers ainsi qu'à certains groupes pour leur permettre de prendre part à des festivals, des concours, des conférences et des journées d'étude. Les organisations culturelles de nature communautaire peuvent s'adresser à lui pour obtenir des prêts sans intérêt afin d'acheter des biens d'équipement pour la pratique des arts et de l'artisanat.

Une Division des arts d'interprétation encourage le développement de la danse, du théâtre et de la musique. A cette fin, elle a établi notamment des écoles d'été en internat qui offrent des cours d'art dramatique à Drumheller et à Fairview et des cours de musique à Camrose. En vue d'assurer l'essor des lettres, la province organise des cours, des ateliers et des concours pour dramaturges et jeunes romanciers albertains, et elle accorde des bourses d'études et des subventions à des auteurs choisis. En outre, elle décerne chaque année des prix pour les meilleures œuvres d'intérêt général ou d'histoire locale. Dans le domaine de l'édition, les fonds qu'elle verse aux éditeurs et les subventions restreintes qu'elle accorde aux périodiques encouragent la production littéraire.

Une Division des services aide les collectivités à se doter de bibliothèques publiques. Une Division du patrimoine culturel s'efforce d'accroître la compréhension de la diversité culturelle.

Fonds culturel de la Colombie-Britannique. En 1967, une loi provinciale créait le Fonds culturel de la Colombie-Britannique et lui réservait une dotation de \$5 millions, dont les intérêts devaient servir à stimuler le développement culturel des résidents. Peu après, un comité consultatif était établi pour étudier les demandes de subventions et transmettre ses recommandations au ministère des Finances. En 1974, la dotation a été portée à \$20 millions. Un corps consultatif, appelé Conseil des Arts de la Colombie-Britannique, formule des recommandations au gouvernement provincial quant à l'octroi des subventions prélevées sur ce fonds. Des sommes provenant du Fonds de loterie de la Colombie-Britannique complètent les revenus en intérêts tirés de la dotation du Fonds culturel de la province.

15.4.4 Conférence canadienne des arts

Mise sur pied en 1945 comme association nationale non gouvernementale sans but lucratif, la Conférence